

(N° 47.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 3 MARS 1854.

Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le Projet de Loi qui autorise le Gouvernement à rembourser les rentes dues par l'État.

(Voir les Nos 95 et 130 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron DELLAFAILLE, Président; GRENIER-LEFEBVRE, D'HOOP,
LAOUREUX, CASSIERS, GILLÈS DE S'GRAVENWESEL.

MESSIEURS,

Le Ministre des Finances a demandé l'autorisation de rembourser dix rentes hypothéquées à la charge de l'État.

Ces rentes étant constituées à l'intérêt de cinq pour cent et au delà, le Trésor fait un bénéfice évident en les remboursant. Votre Commission vous propose donc, à l'unanimité des voix, d'adopter le Projet de Loi que la Chambre des Représentants vous a transmis.

Le Président Rapporteur,
Baron H. DELLAFAILLE.